

Dispositif ARGENT DE POCHE Ados

Mission
citoyenne



1 MISSION
CITOYENNE
3H = 15 €

★ TU HABITES À
LA ROCHE-NEUVILLE

★ TU AS
ENTRE 14 ET 18 ANS !

Périodes 2026 :

Du 16 au 27 février 2026.

Du 13 au 24 avril 2026.

Du 29 juin au 31 juillet 2026

Du 19 au 23 octobre 2026.

Dossier de candidature à retirer en Mairie
ou à télécharger sur le site internet
<https://larocheneuville.fr/>

Dans la limite des places disponibles.

Nom :

Prénom :

Période souhaitée :

.....

.....



DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » ANNÉE 2026

➤ Période de mise en place du dispositif

- Du 16 au 27 février 2026.
- Du 13 au 24 avril 2026.
- Du 29 juin au 31 juillet 2026.
- Du 19 au 23 octobre 2026.

➤ Conditions :

- Avoir 14 ans au début de l'activité
- Ne pas avoir 18 ans au début de l'activité
- 3 heures par jour (payées 15€ soit 5€ de l'heure)
 - ⌚ Le nombre de semaines accordées variera en fonction du nombre d'inscrits (nombre limité à 20 jours par an par jeune)

➤ Dossier complet à remettre en mairie au moins 2 semaines avant le début des vacances

➤ Noter sur le dossier vos disponibilités

➤ Pas de permanence pour les inscriptions :

- ⌚ Récupérer le dossier d'inscription en mairie

➤ Aucune modification du planning n'aura lieu sauf pour raisons médicales ou pour examens.



Contrat de participation au dispositif de chantier ARGENT DE POCHE 2026

Entre

L'organisateur nommé : **Commune de LA ROCHE-NEUVILLE**

Située : 1 rue de la Roche du Maine – 53200 LA ROCHE-NEUVILLE

Représentée par **Jean-Paul FORVEILLE, Maire de LA ROCHE-NEUVILLE**, d'une part

Et

Monsieur, Madame, d'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Ce contrat est un engagement volontaire de votre part, mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez- le attentivement avant de le signer.

Le dispositif crée la possibilité pour les adolescents (**14-18 ans**) d'effectuer des petits chantiers de proximité (demi-journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (dans la limite de 15 € par jeune et par jour).

L'organisateur s'engage à :

- Déléguer sur les sites concernés l'encadrement pédagogique et technique approprié, les encadrants seront joignables par les jeunes et disponibles à tout moment, notamment si certaines tâches sont susceptibles d'être effectuées par les jeunes en autonomie,
- Ouvrir chaque chantier par un encadrant technique clairement identifié,
- Donner les consignes relatives aux précautions à prendre lors de l'usage de produits ou d'outils, lors de l'ouverture du chantier ou avant chaque opération concernée,
- Fournir des tenues de protection aux jeunes lorsque la nature du chantier le nécessite.

Le jeune s'engage à :

Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux demi-journées sur la totalité du temps d'activité et de fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu.

Concernant la périodicité de l'activité

- L'activité « Argent de Poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h00 par jour.
- **Chaque année, un jeune ne peut pas participer à plus de 20 jours par an en été et 10 jours pour chacune des autres périodes de congés scolaires.**

Concernant la réalisation des chantiers

- Les travaux peuvent être salissants. Il est de la responsabilité du volontaire de se présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui lui sont confiés.
En fonction de la nature des travaux, des gants, masques et combinaisons de protection seront fournis par l'organisateur.
- L'usage des téléphones portables est restreint aux seuls appels d'urgence durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur.

- Il est interdit de fumer pendant la durée des chantiers. Pour la sécurité des participants l'usage d'écouteurs de musique individuels empêchant l'écoute de consignes est prohibé.
- Seule la consommation de boissons non alcoolisées est autorisée.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers.

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par l'encadrant.
- Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec l'encadrant, les résidents des habitations près desquelles je travaille, mais également envers les autres participants au chantier.
- Durant l'activité, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel que l'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.
- Je remets le matériel fourni à l'encadrant à la fin du chantier.

Sanctions appliquées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de Poche »
- Non indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par l'encadrant.

Concernant les responsabilités des différents intervenants du dispositif

- La commune ne sera en aucun cas réputée employeur de jeunes participants à l'opération « Argent de Poche ». En aucun cas, la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de Poche » ne pourra avoir d'équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de cette couverture sociale sera demandée lors de l'inscription. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La commune s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité » liée à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapports aux autres.

Indemnisation du chantier

Toute présence sur la totalité d'une demi-journée d'un chantier organisé ouvre droit au versement de l'indemnité prévue de 15€ forfaitaire pour l'année 2026. Une journée de chantier équivaut à une demi-journée d'activité, soit 3 heures.

Protection des données

La commune de LA ROCHE-NEUVILLE dispose de moyens informatiques destinés à vous fournir des informations ou des communications en rapport avec la commune.

Différents services internes de la commune de La Roche-Neuville peuvent avoir accès à vos données. Vos données auront un usage exclusivement interne et ne seront jamais divulguées à des tiers.

Conformément au RGPD et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la Mairie de La Roche-Neuville : mairie@larocheneuville.fr

Fait à la Roche-Neuville en deux exemplaires, le

Signature du Maire
P/Le Maire
L'adjointe déléguée,
Céline COTTEREAU

Signature du participant
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

DOSSIER INSCRIPTION DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Nom :.....

Prénom :.....

Date de naissance :.....Age :

Adresse :.....

Tel :.....E-mail :

SITUATION (cochez) :

- ☐ Lycéen(ne), précisez l'établissement :
- ☐ Etudiant, précisez l'établissement
- ☐ Demandeur d'emploi
- ☐ Autre

VOS MOTIVATIONS, VOS SOUHAITS (en quelques lignes) :

.....

.....

.....

.....

☐ **DISPONIBILITES POUR LA PERIODE**

.....

.....

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- ☐ PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITE
- ☐ PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION D'ASSURE SOCIAL (CPAM)
- ☐ ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
- ☐ RIB (compte bancaire ou postal du jeune)
- ☐ AUTORISATION DU JEUNE + COPIE LIVRET DE FAMILLE : SI RIB PARENT

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

.....

Fiche de renseignements et de décharge

➤ **Nom et prénom du jeune :**

.....

Sexe : F / M

Date et lieu de naissance :/..../..... à

➤ **Nom et Prénom du ou des responsable(s) légal(aux) :**

.....

.....

Adresse :

.....

Téléphone domicile :

Adresse e-mail :

	PÈRE	MÈRE
Nom/Prénom		
Portable		
Téléphone travail		
Profession		
Nom et adresse de l'employeur		

➤ **Personne à contacter en cas d'urgence (Nom / Prénom + N° de téléphone)**

▪

▪

▪

▪

Autorisation parentale

Droit à l'image :

- ☐ J'autorise la mairie à prendre mon enfant en photos
- ☐ Je n'autorise pas la mairie à prendre mon enfant en photos

Ayant pris connaissance du fonctionnement du dispositif argent de poche, je soussigné(e)....., responsable légal de l'enfant.....

- Décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir sur le trajet domicile / Mairie / Domicile
- Autorise en cas d'urgence, la mairie à faire pratiquer les interventions chirurgicales et à faire prescrire les traitements nécessaires à l'état de santé de mon enfant
- Certifie exacts les renseignements portés sur la présente fiche

Fait à, le/...../.....

Signature du / des responsable(s) légal(aux)
Précédé de la mention « Lu et approuvé »

COMMUNE DE LA ROCHE-NEUVILLE

AUTORISATION PARENTALE ARGENT DE POCHE 2026

Autorisation parentale à compléter (pour les mineurs)

(Pour les mineurs, à faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal. Document obligatoire pour valider l'inscription.)

Je soussigné(e), Monsieur, Madame ou tuteur légal demeurant à (adresse complète)..... autorise mon enfant :
..... à participer au dispositif « **Argent de poche** ».

Je certifie que mon enfant :

☐ possède une assurance extrascolaire.

☐ est à jour de ses vaccinations.

J'autorise également les responsables à prendre les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie.

Les jeunes entrant dans le dispositif « Argent de poche » devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur légal. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription. Si le jeune est amené à se blesser soit au cours de l'activité soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

L'organisateur s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance

« responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

L'organisateur ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.

N° Sécurité sociale de l'assuré:

N° de Téléphone en cas d'urgence :

- Domicile :
- Travail du père : Lieu :
- ☐ Travail de la mère : Lieu :
- ☐ Nom du médecin traitant :

Observations :

.....
.....

Fait à Le 2026.

Signature des parents

Signature du jeune

Précédée de la mention précédée de la mention « Lu et approuvé »

AUTORISATION DE SOINS EN CAS D'ACCIDENT

Je soussigné(e) (NOM, prénom, qualité),

en cas d'accident de (NOM, prénom de l'enfant)

autorise(nt) par la présente :

- tout examen ou intervention chirurgicale qui serait nécessaire
- le responsable de l'accueil périscolaire déclaré :
 - * à prendre toutes mesures utiles et notamment à demander son admission en établissement de soins
 - * à reprendre l'enfant à sa sortie, uniquement en cas d'indisponibilité absolue du représentant légal du mineur

Fait à :

Signature(s) :

Le :

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

*** Coordonnées de la personne à joindre en cas d'accident :**

NOM et Prénom: _____

Qualité : _____

Téléphone fixe: _____

Portable : _____

*** Coordonnées du médecin traitant :**

NOM et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

*** Allergies :**

- Asthme :	OUI	NON
- Alimentaires :	OUI	NON
- Médicamenteuses :	OUI	NON
- Autres :	OUI	NON

Précisez la cause de l'allergie (et si automédication, le signaler) :

.....

.....

.....

.....

.....

*** Difficultés de santé :**

Précisez les précautions à prendre (maladies, accidents, crises convulsives, hospitalisations...)

.....

.....

.....

.....

.....

*** Recommandations utiles :**

Lentilles, lunettes, prothèses auditives, prothèses dentaires ...

.....

.....

.....

.....

.....

AUTORISATION DU JEUNE, SI RIB PARENT :

Je soussigné(e)autorise la mairie de Laigné sur Mayenne

à verser les indemnités qui me seront dues à l'occasion de l'opération Argent de poche 2026

sur le compte de mes parents.

Signature :

